

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 24/07/2024 - 16694 - 2018 B 01157 - 838 435 238 - A2K
TRANSPORTS

204501668479

IDENTIFICATION

M kaddour karim mohamed
47 rue thiers
59200 tourcoing
FRANCE

N° d'adhérent : 20192530011818

Pour le compte de :
SASU A2K TRANSPORTS
47 RUE THIERS
APT 1
59200 TOURCOING

N° SIREN : 838 435 238
Période déclarée : Année 2022
Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

A 2K TRANSPORTS
47 RUE THIERS
59200 TOURCOING
TEL : +33 (0) 8 66 92 05 68
A2K-TRANSPORTS@HOTMAIL.com
SIRET : 838435238 00012

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

AUTRES INFORMATIONS

3 : COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)

I

Forme juridique
ou titre

SARL

Nom et prénom ou
dénomination

3L.COM

Numéro, type et
nom de voie

3 RUE DES REMPARTS

Code postal

59390

Ville LANNOY

N° téléphone

+33619147452

Pays

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)**Impôt sur les sociétés**
Annexe à la déclaration n° 2065**L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION****1 - RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires (<i>hors apprentis et handicapés</i>)	120 903
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	1 917



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net, Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	49 235	24 974	24 261
TOTAL I (5)	49 235	24 974	24 261
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	77 818		77 818
Disponibilités	62 146		62 146
TOTAL II	139 964		139 964
TOTAL GENERAL (I + II)	189 199	24 974	164 225

B - PASSIF

	Net, Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	2 700
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	25 634
Résultat de l'exercice	32 198
TOTAL I	60 532
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	19 956
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 915
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	79 822
TOTAL III	103 693
TOTAL GENERAL (I + II + III)	164 225



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	329 966
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			329 966
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			44 694
Autres charges externes			90 294
	dont crédit-bail mobilier	23 726	
Impôts, taxes et versements assimilés			658
	dont TP/CFE, CVAE	558	
Rémunérations du personnel			120 902
Charges sociales			20 625
Dotations aux amortissements			13 955
Total des charges d'exploitation (II)			291 128
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			38 838
Produits et charges divers	Charges financières (V)		579
	Charges exceptionnelles (VI)		467
	Impôts sur les bénéfices (VII)		5 594
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			32 198

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	32 198	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	32 198	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	32 198	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	810			810	
Matériel de transport	39 297	8 900		48 197	
Autres immobilisations corporelles		228		228	
TOTAL rubrique I	40 107	9 128		49 235	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20	162		182
Matériel de transport	11 000	13 792		24 792
TOTAL rubrique II	11 020	13 954		24 974

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions

Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	3 847
Déficits imputés	3 847
Déficits reportables	0
TOTAL des déficits restant à reporter	0

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	65 993
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	15 538

Contribution économique territoriale

Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel

5,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

329 966

TOTAL 1

329 966

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats

44 694

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

50 258

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

40 036

TOTAL 3

134 988

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

194 978

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU
MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉNombre total d'associés ou actionnaires personnes
physiques de l'entreprise

1

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR	
	Nom et prénom	KADDOUR Mohamed Karim	
	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention 100,00%
	Date de naissance	10/08/1987	Pays de naissance TUNISIE
	Code postal de naissance		Commune de naissance TUNIS
	Numéro, type et nom de voie	47 RUE THIERS	
	Code postal	59200	Ville TOURCOING



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SASU A2K TRANSPORTS

47 Rue THIERS - APT 1

59200 TOURCOING

CODE NAF 4941A

SIRET 838 435 238 00012



Procès-verbal d'assemblée générale en date du 30 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 30 Juin à 20 heures.

Assemblée présidée par Monsieur KADDOUR Mohamed Karim Président de la SASU, convoquée conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents ou représentés :

Monsieur KADDOUR Mohamed Karim détenant 100% de parts sociales.

Cet ensemble représentant plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Les documents et rapports soumis à l'assemblée :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Bilan 2022

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Rappel de l'ordre du jour

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et Affectation du Résultat

Lecture est donnée du rapport du gérant et ouvre la discussion :

Exposé de l'activité de l'exercice 2022

Réponses aux questions écrites posées par les associés :

Néant

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, soit 100% des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant (ou du Commissaire aux comptes) relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Mise aux voix, cette résolution est à l'unanimité, soit 100% des voix.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître :

- Un bénéfice de 32198,00 euros, que les associés décident d'affecter :

En totalité au compte "AUTRES RESERVES" qui de la somme de 25634 euros, se trouve porté à la somme de 57832 euros.

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'établiront de la manière suivante :

CAPITAL SOCIAL :	2700 euros,
REPORT A NOUVEAU :	57832 euros,
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES :	60532 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, soit 100% des voix.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant a perçu une rémunération brute de 30021,24 euros et l'approuve purement et simplement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, soit 100% des voix.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, soit 100% des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Fait à TOURCOING le 30 Juin 2023

Le Président SASU A2K TRANSPORTS

KADDOUR Mohamed Karim

A 2K TRANSPORTS
47 RUE THIERS
59200 TOURCOING
TEL : +33 (0) 6 66 92 05 60
A2K_TRANSPORTS@HOTMAIL.com
SIRET : 838435238 00012